



FORMATIONS BENEVOLES

L'URIOPSS propose des formations spécifiques pour les administrateurs des associations adhérentes. Certaines thématiques bénéficient d'un financement FDVA, les frais pédagogiques sont donc gratuits



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FAITES CONFIANCE A L'URIOPSS POUR VOS FORMATIONS !

Une expertise technique, juridique et stratégique adapté au secteur social et médico-social : les formations de l'URIOPSS permettent une montée en compétences des professionnels et des bénévoles à travers le partage d'expériences et des outils pratiques,

GESTION
COMPTABILITÉ
TARIFICATION

DROIT SOCIAL

PARCOURS DES
JEUNES

MODELES SOCIO
ÉCONOMIQUES
ASSOCIATIFS

AMÉLIORATION
CONITNUE DE
L'ATTRACTIVITÉ

ÉTHIQUE ET
BIENTRAITANCE

QUALITÉ

Toutes nos formations sont disponibles en INTRA !

Au sein de votre établissement : toutes nos formations peuvent être proposées en INTRA.

Adaptées à vos besoins : nous pouvons construire ensemble des projets de formation sur-mesure !

DE NOMBREUSES FORMATIONS DISPONIBLES POUR DES BENEVOLES !

- « Mesurer l'utilité - l'impact social de sa structure et de ses projets »
- « Préparer et négocier un CPOM médico-social et social »
- « Réviser son projet associatif et stratégique »
- « Facteurs clés de succès pour la réponse aux appels à projet »
- « Mettre en place une démarche participative au service du projet »

Découvrez le catalogue complet"



www.uriopss-pdl.fr/formation

Un tarif préférentiel de 130 € est appliqué pour les administrateurs des associations adhérentes qui s'inscrivent aux formations.

POURQUOI CHOISIR L'URIOPSS POUR VOS FORMATIONS ?



Nos formations sont ancrées **dans des valeurs fortes**, partagées et défendues avec les adhérents : **l'altérité, la solidarité, la démocratie et la préservation des biens communs pour garantir la justice sociale.**



Des intervenants qualifiés, experts dans leurs domaines de compétence, **salariés de l'URIOPSS** ou **formateurs externes** ([retrouvez leur présentation ICI](#))



Le contenu des formations proposées est basé sur **l'expertise des spécificités du secteur du secteur social et médico-social et des associations de solidarité.**

Personnes en situation de handicap :

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Pays de la Loire a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap pour l'organisme de formation de l'URIOPSS : Amélie Renard a.renard@uriopss-pdl.fr

Le cas échéant, l'Uriopss Pays de la Loire s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés

ZOOM SUR 4 FORMATIONS

GRATUITES POUR LES BENEVOLES

Fondamentaux de la gestion et de la tarification dans le secteur médico-social	12 décembre
Gouvernance associative et responsabilités Maîtriser les principes de la gouvernance associative	19 novembre
Le document unique de délégation (DUD)	3 décembre
Perfectionner sa gouvernance – 6 h en distanciel	9 - 10 décembre

INSCRIPTIONS

Bulletin d'inscription disponible sur le site de l'URIOPSS :
www.uriopss-pdl.fr/bulletin_inscription_2024

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de déclaration : 52.44.00691.44

N° de SIRET : 788 354 199 000 36

Dates, horaires et lieu sont précisés sur la convention qui vous sera adressée avant le début du stage

CONTACTER L'URIOPSS : 02 81 57 50 10



FONDAMENTAUX DE LA GESTION ET DE LA TARIFICATION DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Objectifs

Connaître les fondamentaux de la gestion, de la tarification et de l'analyse financière

Programme

■ Qu'est-ce que la gestion?

- Qu'est-ce que la gestion ? A quoi sert-elle ?
- La gestion sous 2 aspects : activité et patrimoine
- Equilibre économique, produits et charges
- Compte de résultat
- Equilibre financier, besoins et ressources de financement
- Plan de trésorerie
- A quoi/qui servent les documents budgétaires, comptables et financiers?

■ Qu'est-ce que la comptabilité?

- Exercice comptable
- Principes comptables
- Les documents : Comptes annuels/ Bilan/ Compte de résultat / Annexe / Plan de comptes
- Obligations comptables
- Utilité des documents
- Fonds dédiés

■ CPOM

- CPOM obligatoires et facultatifs

■ Procédure budgétaire et tarifaire du secteur SMS et évolutions en cours

- Rappel sur la régulation du secteur
- Le budget prévisionnel
- Présentation du BP
- Transmission et procédure contradictoire
- L'investissement
- Le tarif
- Le compte administratif
- Les comptes cumulés d'un organisme gestionnaire
- Les particularités comptables
- Les spécificités tarifaires des EHPAD et des ESAT
- Autres points : ANAP, FIR et PAI

■ Quelques notions d'analyse financière

- CAF / FR et BFR / Trésorerie / Ratios

Durée :

1 jour – 7 heures

Public et pré-requis :

Bénévoles administrateurs

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

Maiwenn L'HOSTIS

Formatrice consultante en gestion/ tarification



GOVERNANCE ASSOCIATIVE ET RESPONSABILITES

Maitriser les principes de la gouvernance associative

Objectifs

- ◆ Maitriser les principes de la gouvernance associative et de son fonctionnement.
- ◆ S'approprier ces connaissances au regard des problématiques propres au fonctionnement associatif dans une visée d'adaptation

Programme

- ◆ Connaître le cadre juridique associatif : loi 1901/statuts/règlement intérieur/ projet associatif
- ◆ Connaître et comprendre le fonctionnement d'une association : organes et vie démocratique
- ◆ Comprendre et analyser le fonctionnement du conseil d'administration, du bureau et le rôle de chacun de ses acteurs.rices.
- ◆ Comprendre l'articulation des responsabilités entre instances associatives, direction et professionnel.les de la structure, ainsi que les outils afférents
- ◆ La participation des personnes concernées à la vie démocratique
- ◆ Mettre en oeuvre et adapter les outils d'une bonne gouvernance

Formation en présentiel

Durée :

1 jour 7 heures

Public et pré-requis :

Tout public

Groupe min de 6 personnes et max de 12 personnes.

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expérience,
- ◆ Atelier d'analyse collective
- ◆ Support pédagogique transmis aux participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation des acquis et de l'action de formation

Intervenant :

**Anouk Grayon /
Raphaëlle Merlet**



LE DOCUMENT UNIQUE DE DÉLÉGATION (DUD)

Le DUD : au cœur des responsabilités et de la stratégie

Le document unique de délégation n'est pas seulement un document obligatoire pour tous les dirigeants d'un établissement social et médico-social, c'est avant tout un document de gouvernance et de mise en jeu des responsabilités au cœur de la stratégie politique. Il est primordial pour les organes de direction de s'approprier ce document afin d'en fixer le contenu et de fixer les limites des responsabilités civiles et pénales.

Objectifs

- ◆ Déterminer les obligations des établissements sociaux et médico-sociaux
- ◆ Repérer les articulations entre les statuts de l'association et le contrat de travail du directeur
- ◆ Déterminer le contenu et la rédaction du document
- ◆ Repérer les enjeux de mise en responsabilité de la structure et des dirigeants

Programme

- ◆ Introduction de la formation.
- ◆ Les obligations de l'association gestionnaire
 - Présentation du champ d'application
 - Commentaire du texte
 - Etat des lieux des structures
- ◆ Les articulations nécessaires avec les autres outils juridiques
 - Lien avec les statuts de l'association
 - Lien avec le contrat de travail
 - La cohérence de l'organigramme
- ◆ Le contenu du DUD
 - La structure du texte
 - La forme
 - La question de la signature
- ◆ Les points de vigilance
- ◆ Les enjeux de responsabilité
 - Délégation et responsabilités pénales et civiles
- ◆ La méthode d'élaboration du DUD
 - De l'audit à la rédaction
- ◆ La publicité du DUD

Formation en présentiel

Durée :

1 jour 7 heures

Public et pré-requis :

Administrateurs, Gouvernance
Dirigeants des associations du secteur social et médico-social
Groupe min de 6 personnes et max de 12 personnes.
Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expérience,
- ◆ Comparaison de plusieurs DUD
- ◆ Cas pratiques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation des acquis et de l'action de formation

Intervenant :

Laurence Bourgeon



PERFECTIONNER SA GOUVERNANCE

Objectifs

- ◆ Maîtriser les éléments du contexte actuel qui amènent les associations à repenser leur gouvernance
- ◆ Repérer les conditions à réunir pour mettre en oeuvre une gouvernance alliant aspirations des parties prenantes, respect des objectifs du projet associatif et ceux de gestion
- ◆ Travailler collectivement sur des méthodes d'amélioration, dresser les principaux constats de sa propre gouvernance et trouver les pistes d'amélioration pour repenser la gouvernance de son association

Programme

- ◆ Le contexte, les enjeux du secteur SMS et des éléments de définition de la gouvernance
- ◆ Les parties prenantes de la gouvernance
- ◆ Typologies des gouvernances
- ◆ *Atelier pratique : Bilan de sa propre gouvernance*
- ◆ Une démarche volontaire et une orientation stratégique du projet associatif
- ◆ Les outils de la gouvernance de l'ESS
- ◆ *Atelier pratique : Solutions pour améliorer votre gouvernance*
- ◆ Les conditions à réunir pour une bonne gouvernance, les points de vigilance
- ◆ Des pistes d'action à explorer et des pratiques de gouvernance du secteur inspirantes

Durée :

6 heures réparties en 3 sessions de 2h en visio

Public et pré-requis :

Binômes Président-Directeur, Administrateurs, Directeurs, Responsables projet.

Groupe min de 6 personnes et max de 12 personnes.

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expérience,
- ◆ Mise en situation : Ateliers pratiques en sous-groupe et en individuel
- ◆ La formation s'appuie sur les projets dont les participants voudront bien se munir
- ◆ Support pédagogique transmis aux participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation des acquis et de l'action de formation

Intervenant :

Véronique DOR-PELSEL



CONTACTS



RENSEIGNEMENTS

Mathilde CAPOULADE

m.capoulade@uriopss-pdl.fr

TÉL 02 81 57 50 10 / 07 48 92 41 71

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de déclaration : 52.44.00691.44

N° de SIRET : 788 354 199 000 36

Dates, horaires et lieu sont précisés sur la convention qui vous sera adressée avant le début du stage



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Certification délivrée au titre de
la catégorie : actions de
formation**

